

## DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

#### Séance du 14 Novembre 2017

# Délibération n°81- 2017 relative à la prime de fin d'année pour les personnels BIATSS

VU le code de l'éducation, et notamment son article L954-2, VU l'avis du CT en date du 07 Novembre 2017,

Le Conseil d'Administration approuve le versement d'une prime de fin d'année à l'ensemble des agents BIATSS titulaires et contractuels, présents depuis au moins 4 mois dans l'établissement (hors emplois fonctionnels et assimilés):

- 240 euros bruts pour les agents dont l'Indice de rémunération (INM) est supérieur ou égal à 373.
- 340 euros bruts pour les agents dont l'Indice de rémunération (INM) est inférieur à 373.

### Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres presents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	12
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	12		

### Décompte des suffrages

	·						
Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLI

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 15-11-2017

Document mis en ligne le : 16 11.207